

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2020069CS0117**

Comité Syndical du 9 mars 2020

**Date de convocation : 27 février 2020
Date d'affichage : 12 mars 2020**

OBJET : Budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2020 : décision modificative n°1.

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de mars à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à la Salle du Château de Fléac, 7-9 rue du Château 16730 FLEAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	54
Nombre de procurations au moment du vote :	7

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame Laure GAUTHIER expose que la proposition de décision modificative n°1 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2020 est la suivante :

SDEG 16	DM n°1 2020
Code INSEE	Budget annexe "IRVE"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	329 584,11 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	329 584,11 €	0,00 €	0,00 €
R-10222-01 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	175 532,44 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	175 532,44 €
R-13248-816 : Autres communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	102 603,50 €
R-13258-816 : Autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	184 686,30 €
R-1327-816 : Budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	617 143,10 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	904 432,90 €
D-2315-816 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	750 381,23 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	750 381,23 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 079 965,34 €	0,00 €	1 079 965,34 €
Total Général		1 079 965,34 €		1 079 965,34 €

(1) y compris les restes à réaliser

BUDGET ANNEXE IRVE 2020 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2020		RaR 2019 + DM 2020 n°1		Budget global 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	148 837,00	148 837,00	0,00	0,00	148 837,00	148 837,00
Investissement	90 000,00	90 000,00	1 079 965,34	1 079 965,34	1 169 965,34	1 169 965,34
Total	238 837,00	238 837,00	1 079 965,34	1 079 965,34	1 318 802,34	1 318 802,34
Différence	0,00		0,00		0,00	

	Restes à réaliser 2019		Décision modificative 2020 n°1	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	750 381,23	904 432,90	329 584,11	175 532,44
Total	750 381,23	904 432,90	329 584,11	175 532,44
Différence	154 051,67		-154 051,67	

Le Président

Précise :

- Que l'intégralité de la décision modificative n°1 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2020 était jointe aux convocations à la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.
- Que pour rappel, les modalités de vote d'une décision modificative sont les suivantes : le budget est voté par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement".
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant la décision modificative n°1 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2020 telle que présentée et détaillée, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc la décision modificative n°1 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2020 au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**61 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Approuve et adopte** la décision modificative n°1 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2020 telle que présentée.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.